

PASS' RÉGION 2022/2023



Le Pass'Région accompagne les lycéens tout au long de leur scolarité.

C'est une **carte gratuite** chargée d'avantages pour les jeunes. (Voir au dos)

Elle est **INDISPENSABLE** pour obtenir **gratuitement** les manuels scolaires.

C'est **l'établissement qui vous accueille** à la rentrée qui valide votre demande de carte ou la recharge.

- ❖ **Pour les nouveaux entrant dans le dispositif** : commandez gratuitement votre carte Pass'Région 2022/2023 sur le site internet <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/106-pass-region.htm> rubrique « commande ». Vous pouvez le faire sur un ordinateur ou à partir de votre téléphone portable à la même adresse en téléchargeant l'application.
- ❖ **Si vous aviez déjà un Pass'Région en 2021/2022 au nom du lycée Saint JOSEPH** : vous n'avez aucune démarche, il sera revalidé automatiquement par l'établissement après le 15 juillet 2022. Si vous restez à Saint Joseph, vous devez simplement conserver votre Pass pour l'année scolaire 2022/2023, aucune autre carte ne vous sera délivrée. Si vous changez d'établissement un autre Pass vous sera envoyé par la Région.
- ❖ **Si vous aviez déjà le Pass'Région en 2021/2022 au nom d'un autre établissement que le lycée Saint Joseph**
Vous n'avez rien à faire. La Région vous enverra une nouvelle carte portant le nom du Lycée Saint Joseph à la même adresse que votre ancienne carte.

❖ **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES 1^{ère} COMMANDE :**

- Donnez une **adresse mail valide** que vous consultez régulièrement. En cas de problème, la Région utilisera ce mail pour vous communiquer tout incident. (Ex: récupération des identifiants).
- Prévoir **une photo** de votre visage de **taille < à 2 Mo** type photo d'identité au format PNG, JPEG, JPG (fichier, scan, webcam).
- Votre décision d'orientation doit être définitive (Avis favorable du conseil de classe, commission d'Appel OK).
- Le choix de votre établissement doit être définitif : le nom de l'établissement apparaîtra sur la carte.

Attention : un Pass'Région libellé au nom d'un établissement dans lequel vous n'êtes pas scolarisé est invalide ⇒ vous ne pourrez donc pas obtenir vos manuels.

Important

- Ne demandez pas l'envoi de votre Pass'Région dans l'établissement au risque qu'il se perde.
- N'attendez pas septembre pour le commander. Délai d'envoi plus long.
- Si votre inscription est incomplète ou votre photo non conforme, la carte n'est pas créée.
- Vous devez signaler sur le site de la Région toute carte perdue, cassée, volée. Elle sera recrée (Frais de 5 euros pris sur vos avantages)

Pour toute question au sujet de votre commande, merci de contacter Mme ROULLIER Sandrine à cdi@stjothonon.org

Avantages PASS' Région (valables du 01/09 au 30/06/2023)

❖ MANUELS SCOLAIRES

- Prêt gratuit des livres sur présentation du Pass'Région valide
- Jeune en situation de handicap : un 2^{ème} jeu de livre gratuit (*)

❖ CULTURE

- 5 places de cinéma (1€ de participation par entrée)
- 30€ pour un spectacle
- 15€ pour un livre « loisir » (**Nouveau ! 35 € pour les élèves de terminale**).
- Musées et sites culturels : gratuité de l'entrée, des conférences, des visites guidées... (*)
- Musique et jeux vidéo gratuits sur la plateforme *DIVERCITIES* (*)

❖ SPORT

- 30€ sur une licence sportive
- Avantage doublé pour les filles licenciées dans un club de Self défense et les jeunes en situation de handicap (*)

❖ SANTE

- 60€ pour financer une formation PSC1 (*)
- Coupons dépistage/prévention : 1 consultation gratuite et anonyme chez un médecin/sage-femme.

❖ BONS PLANS

- Toute l'année des offres exclusives sont proposées par la Région : concerts, réductions, évènement sportifs, avant-premières...

❖ PERMIS DE CONDUIRE B

- Une somme forfaitaire est offerte par la Région pour les jeunes qui effectuent une mission d'engagement volontaire, inclus JSP et Cadets gendarmerie (*)

! Nouveau ! OBLIGATOIRE 2022-2023

Tous les bénéficiaires du Pass'Région (revalidation ou 1^{ère} commande) doivent **créer le code secret de leur carte** (4 chiffres). Ce code sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation des avantages (à la place de votre date de naissance). L'objectif est de sécuriser les transactions. Pour définir votre code rendez-vous sur votre espace en ligne : <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx> ou sur l'application.

Une fois créée ce code sera toujours le même (vol, perte de la carte, changement d'établissement).

Le code pourra être changé en cas d'oubli ou modifié à tout moment.

(*) Voir conditions sur le site de la Région : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>